

## DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de Maroc Telecom, réunie le 30 Avril 2015, a décidé :

- l'abrogation du programme de rachat en bourse en vue de régulariser le marché tel qu'autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 avril 2014 et qui devait arriver à échéance le 4 novembre 2015 ;
- l'autorisation à donner au Directoire pour opérer à nouveau sur les actions de la société, pour une durée de dix-huit mois, au Maroc ou à l'étranger, par achat d'actions en vue d'une régularisation de ses cours, et ceci conformément aux dispositions 279 et 281 de loi 17-95 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée, complétée et amendée par le Dahir n°1-08-18 du 17 Joumada I 1429, portant promulgation de la loi 20-05 ; et
- la mise en place d'un contrat de liquidité à la bourse de Casablanca. Le nombre d'actions visé par ledit contrat de liquidité ne peut en aucun cas dépasser 300 000 actions, soit 20% du nombre total d'actions visées par le programme de rachat.

Titres concernés : les actions Maroc Telecom.

Nombre d'actions détenues avant mise en œuvre du programme : 75 430 actions.

Part maximale du capital dont le rachat est autorisé, y compris les actions visées par le contrat de liquidité : 1 500 000 actions, soit 0,17% du capital.

Prix maximum d'achat : 152 dirhams par action ou sa contrevaieur en euro.

Prix minimum de vente : 87 dirhams par action ou sa contrevaieur en euro.

Objectif du programme : la régularisation du cours de l'action en intervenant sur le marché de l'action par l'émission d'ordres d'achat et/ou de vente dans l'objectif de réduire les variations excessives du cours de l'action ; le programme intervient principalement lorsque la volatilité du titre s'écarte significativement de sa volatilité historique ; cet objectif sera réalisé sans pour autant fausser le bon fonctionnement du marché boursier.

Durée du programme : 18 mois à compter du 12 mai 2015 soit jusqu'au 11 novembre 2016.

Conformément à la réglementation marocaine, Maroc Telecom a établi une Notice d'Information relative au programme de rachat d'actions, visée par le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières le 14 avril 2015 sous la référence VI/EM/005/2015. Cette Notice d'Information est disponible sur le site [www.iam.ma](http://www.iam.ma).

*Relations investisseurs*  
[relations.investisseurs@iam.ma](mailto:relations.investisseurs@iam.ma)

*Maroc Telecom est un opérateur global de télécommunications au Maroc, leader sur l'ensemble de ses segments d'activités Fixe, Mobile et Internet. Maroc Telecom est coté simultanément à Casablanca et à Paris depuis décembre 2004 et ses actionnaires de référence sont Etisalat (48%) et le Royaume du Maroc (30%).*